



Profession de foi

jeudi 1er juin 2017

Profession de foi 2018 : renseignements

Pour faire la Profession de Foi à la Communauté Saint Charles Borromée, il faut :

- être baptisé ;
- suivre régulièrement les cours de catéchisme ;
- faire une journée-rencontre de préparation, le samedi 7 avril de 14h30 à 16h et la recollection : 2 journées, le jeudi 14 juin et le vendredi 15 juin, de 10h00 à 17h30 (prévoir un pique-nique).

Date des Profession de Foi : le dimanche 17 juin 2018, à 10h., à l'église Saint Germain.

Pour la tenue vestimentaire pour le jour de la Profession de Foi, tous les enfants seront en aube, avec une croix.

Pour s'inscrire :

renvoyer ces renseignements à l'abbé Babinet

8 avenue Dutartre - 78150 Le Chesnay

PROFESSION DE FOI 2018

- ▶ NOM et prénom :
- ▶ Adresse e-mail (obligatoire) :
- ▶ Adresse postale :
- ▶ Numéro de téléphone (fixe et/ou mobile) :
- ▶ Date de naissance :
- ▶ Date de baptême :
- ▶ Lieu du baptême (nom de l'église et nom de la ville) :
- ▶ Diocèse du lieu de baptême :

Je joins ici un acte de baptême de mon fils ou de ma fille ou une photocopie de notre carnet de famille catholique ; ainsi qu'un chèque de 15 euros à l'ordre de la Communauté St Charles Borromée pour couvrir les frais de retraite

Signature :